



PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 07/2024

**Demande de crédit supplémentaire de
CHF 50'000.- au budget du personnel du
Greffé 2024**



Commune de Trélex





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 07/2024

Demande de crédit supplémentaire au budget du personnel du Greffe 2024

Députée municipale : Evelina Girod

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le présent préavis invite le Conseil communal à accorder à la Municipalité les moyens financiers permettant d'autoriser un dépassement budgétaire de CHF 50'000.- sur les postes des salaires de l'administration.

Préambule

Au Conseil communal du 22 juin 2023, lors de la présentation du préavis des comptes communaux et gestion de l'exercice 2022, le Président de la COGEST a formulé deux points concernant les ressources humaines :

- Le nombre d'heures de vacations municipales traduisant une charge opérationnelle importante, qui pourrait induire des risques également importants et dont l'évolution doit être jugulée.
- La redéfinition des rôles, responsabilités, droits et devoirs liés aux postes de l'administration communale, et ce, dans le contexte de l'augmentation d'équivalent plein temps jugée nécessaire par la Municipalité.

Au Conseil communal du 8 décembre 2023, la Municipalité proposait une augmentation du budget du personnel du Greffe qui correspondait à un renforcement de l'équipe administrative. Par la suite deux amendements ont été déposés :

- Un amendement demandant une réduction des salaires budgétés du personnel du Greffe de CHF 46'340.- ainsi que leurs charges sociales correspondantes. Accepté par une majorité de 17 oui, 15 non et 2 abstentions (selon procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2023).
- Un deuxième amendement demandant d'augmenter le compte des prestations de service et des honoraires de CHF 9'900.- destiné à couvrir le coût d'un accompagnement professionnel de la Municipalité dans le domaine des ressources humaines. Accepté par une majorité de 25 oui et 8 refus (selon procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2023)





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 07/2024

Au niveau de l'administration, l'année 2023 a été marquée par une absence de longue durée de la Secrétaire municipale et de l'apprentie, ce qui a fortement déstabilisé l'équipe administrative. Cette période a créé des turbulences qui ont amené la Municipalité à devoir prendre des décisions dans l'urgence, telles que des engagements de personnel qui ne se sont pas révélés en adéquation avec les besoins. Rapidement consciente de la situation, la Municipalité a pris ses responsabilités en enclenchant un audit sur le fonctionnement du Greffe en octobre 2023.

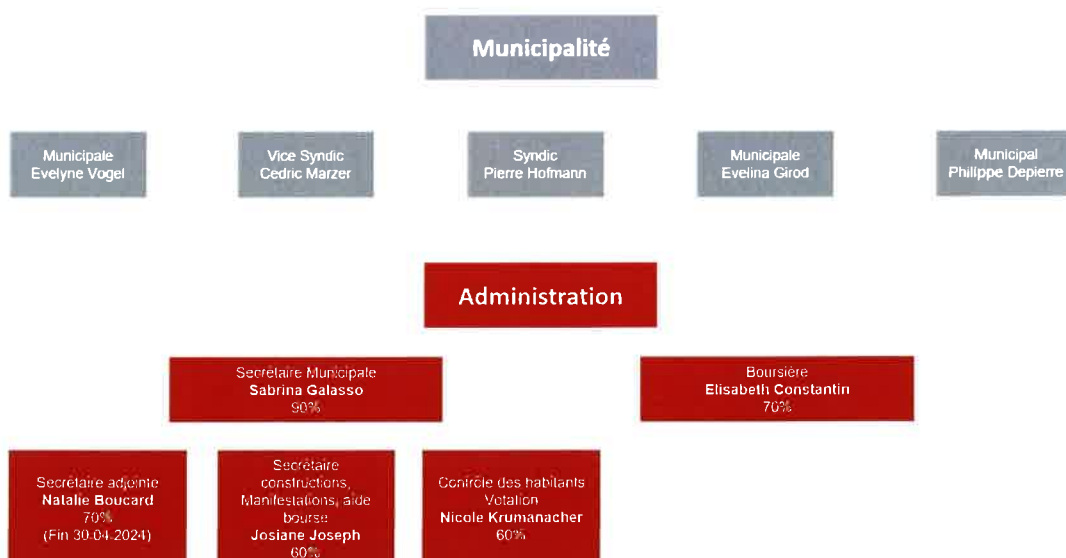
Réflexion de la Municipalité avec un accompagnement professionnel

En fin d'année 2023, la Municipalité a mené une réflexion avec l'aide d'un professionnel. Ce travail a donné une photographie organisationnelle de l'administration avec les points d'amélioration suivants :

- ✦ Consolider le modèle organisationnel futur et esquisser la distribution des rôles et responsabilités.
- ✦ Faire évoluer la communication au même titre que la culture managériale selon l'environnement actuel.
- ✦ Accentuer les forces vives et compétences supplémentaires de manière urgente afin d'éviter la surcharge de travail.
- ✦ Apporter une stabilité et un environnement de travail serein.

Situation début 2024

Organigramme





PRÉAVIS MUNICIPAL – N° 07/2024

Total de 3.5 équivalents plein-temps (EPT)

Répartition des dicastères au 1er janvier 2024

Administration communale Police et sécurité Gravières	Pierre Hofmann, Syndic Suppléante : Cédric Marzer
Transition énergétique et PECC Mobilité et déchets Routes Eaux Informatique	Cédric Marzer, vice-Syndic Suppléant : Philippe Depierre
Finances Forêts Domaines et alpages ORPC, SDIS Communication Développement du CAD	Evelina Girod, Municipale Suppléante : Eveline Vogel
Constructions et urbanisme Région de Nyon RAT Cimetière	Eveline Vogel, Municipale Suppléante : Evelina Girod
Bâtiments communaux Ecoles et AISGE Santé et social	Philippe Depierre, Municipal Suppléant : Cédric Marzer

Événements depuis fin 2023

- La Secrétaire municipale a donné son congé pour le 31 décembre 2023. La Municipalité a sous-traité l'engagement de ce poste stratégique à un cabinet professionnel qui a commencé les recherches en même temps que l'accompagnement sur le diagnostic organisationnel de notre Commune.
- Le 1er février 2024, la nouvelle Secrétaire municipale a commencé.
- A mi-mars, la Secrétaire adjointe a annoncé son départ pour fin avril.
- A fin mars, la Municipalité a procédé à des rocadés des dicastères. Madame Girod a repris les ressources humaines et Monsieur Hofmann les forêts, domaines et alpages.
- A mi-avril, la Municipalité a engagé une Secrétaire adjointe qui a débuté le 1er mai pour une durée de six mois à 60%.

Depuis début février, la Municipalité poursuit ses réflexions avec le support de la Secrétaire municipale, récemment en fonction, afin de mettre en place des solutions pérennes, stables et structurées.

Avec une population plus informée et exigeante ainsi qu'un cadre légal qui se complexifie, les dossiers deviennent difficiles. Il nous a semblé impératif de repourvoir le poste de Secrétaire



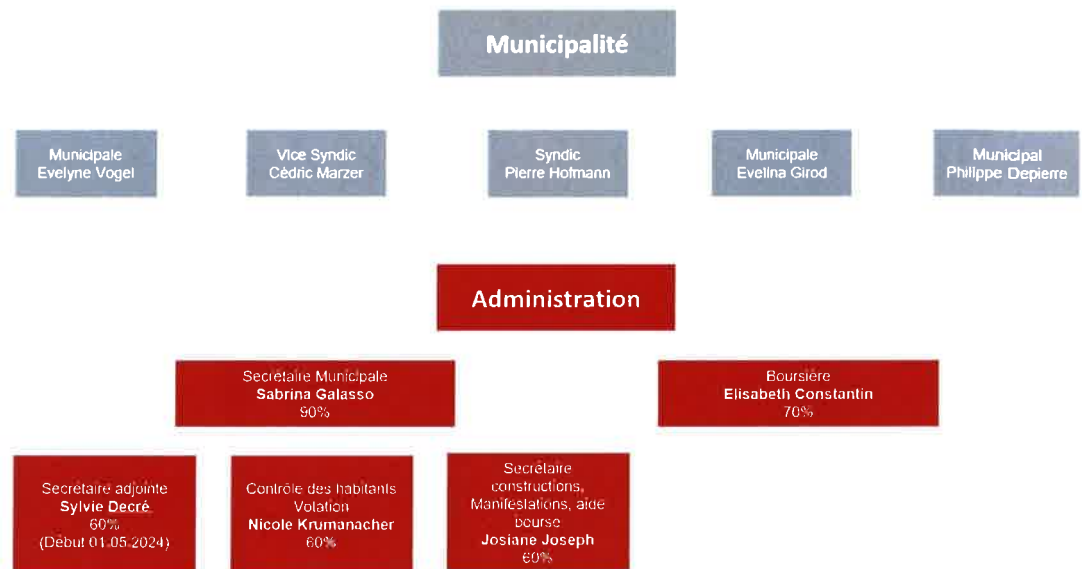


PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 07/2024

adjointe. Cette collaboratrice travaillera de manière continue avec la Secrétaire municipale et pourra prendre en charge le suivi de certains dossiers.

La Municipalité a besoin de ce poste de 0.6 EPT pour stabiliser son administration. Avec le maintien de ce poste, le total se monte à 3.4 EPT, qui correspond à notre demande du budget 2024.

Nouvel organigramme



Total de 3.4 équivalents plein-temps (EPT)

Plan d'action

La Municipalité a défini ses objectifs et va se donner les moyens nécessaires pour :

- Réfléchir à la répartition des tâches en relation des dicastères de la Municipalité.
- Revoir les cahiers des charges des collaborateurs/trices communaux.
- Mettre en place des procédures afin d'assurer la pérennité et qualité du service à la population.
- Pérenniser le poste de Secrétaire adjoint/e.
- Définir et veiller de manière régulière la gouvernance entre la Municipalité et l'Administration.





PRÉAVIS MUNICIPAL - N° 07/2024

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Trélex

Vu le préavis municipal N° 07 / 2024

Entendu le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide d'octroyer à la Municipalité le crédit supplémentaire de CHF 50'000.- au poste des salaires de l'administration

Au nom de la Municipalité

Le vice-Syndic :
C. Marzer

La Secrétaire :
S. Galasso


Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 20 juin 2024.

